

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pérignat-lès-Sarliève, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GRENET.

Date de convocation : 19/06/2025

PRESENTS : Éric GRENET, Sébastien DONADIEU, Colette LAVERGNE, Séverine BERAUD-JOUSSOUY, Jean-Pierre AUJEAN, Jany LOPEZ, Alisson MARESCAUX, Cédric MARQUET, Thibaut TASSOU, Pascal DUC, Andrée CHERON, Marie-Hélène VERGNE, Bernard DE LA ROQUE, Claire MOSNIER, Argimiro LOPEZ, Anne RABANY, Nathalie DINI.

ABSENTS-EXCUSES : Olivier NAUDAN (pouvoir donné à Sébastien DONADIEU), Cyrielle MEDINA (pouvoir donné à Séverine BERAUD-JOUSSOUY), Claudine FAURE (pouvoir donné à Colette LAVERGNE), Arnaud SERRE (pouvoir donné à Éric GRENET), Michel BODEVEIX (pouvoir donné à Nathalie DINI), Amine-Xavier CHAABANE.

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	17
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de présents ou représentés :	22

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

M. Cédric MARQUET est désigné secrétaire de séance.

Délibérations :

- 1) Subventions aux associations,
- 2) Placements financiers (CAT),
- 3) Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif,
- 4) Création d'un poste permanent à temps non complet d'adjoint administratif,
- 5) Renouvellement d'un contrat d'apprentissage,
- 6) Accroissement saisonnier d'activité,
- 7) Recensement 2026 de la population – désignation d'un coordonnateur communal,
- 8) Rachat de parcelle à l'EPF – Acte administratif,
- 9) Échange parcellaire sans soulte,
- 10) Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil métropolitain dans le cadre du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026.

Questions diverses

DELIBERATION 2025 - 21 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de suffrages exprimés : 21
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 21

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les montants 2025 des subventions aux associations suivantes :

- Quadrille et crinolines : 500 €
- Hand Club Pérignat : 730 €

et autorise leur mandatement au compte 65748.

DELIBERATION 2025 - 22 : PLACEMENTS FINANCIERS (COMPTES A TERME)

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 22

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- de déroger à l'obligation de dépôt de l'état des fonds dont la provenance est issue des cas prévus à l'article L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de déléguer à Monsieur le Maire la possibilité de procéder au placement de ces fonds dans la limite d'un montant de 1 150 000 € dans les conditions définies ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les actes et engagements correspondants.

DELIBERATION 2025 – 23 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 22

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la création d'un poste permanent à temps complet d'agent polyvalent des services administratifs, spécialité "urbanisme, réglementation" qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, au 01/07/2025.

DELIBERATION 2025 - 24 : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 22

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la création d'un poste permanent à temps non complet (20/35ème) d'agent polyvalent des services administratifs sur un grade d'adjoint administratif territorial, au 01/09/2025.

DELIBERATION 2025 - 25 : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 22

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'autoriser le recrutement d'un nouvel apprenti au service périscolaire pour les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027, en qualité d'animateur éducatif accompagnement scolaire, en vue de l'obtention d'un diplôme de niveaux 3, 4 et 5, dans le cadre d'un contrat établi de septembre 2025 à septembre 2027,
- d'autoriser Monsieur le Maire :
 - o à solliciter le financement par le CNFPT des frais de formation d'un contrat,
 - o à engager toutes les démarches administratives pour la mise en place de ce nouveau contrat d'apprentissage,
 - o à établir, le cas échéant des conventions de mise à disposition de cet apprenti auprès des associations « Jeux, Toit et Moi » et « Si T'es Jeune » pendant les vacances scolaires (hormis leurs périodes de congés annuels).

DELIBERATION 2025 - 26 : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 22

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter jusqu'à quatre agents contractuels en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximum de 1 mois chacun allant du 1er juillet au 31 août.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION 2025 - 27 : RECENSEMENT 2026 DE LA POPULATION - DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 22

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à engager les formalités administratives préalables à l'organisation du prochain recensement de la population communale qui aura lieu du 15/01/2026 au 14/02/2026 et à désigner un coordonnateur communal épaulé par des assistants.

**DELIBERATION 2025 – 28 : RACHAT DE PARCELLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER –
ACTE ADMINISTRATIF**

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 2
Votes contre : 0
Votes pour : 20

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- d'accepter le rachat par acte administratif de la parcelle cadastrée BB5,
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure,
- de désigner le premier adjoint comme signataire de l'acte.

DELIBERATION 2025 – 29 : ECHANGE PARCELLAIRE SANS SOULTE : COMMUNE/SAS URBASITE

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 2
Votes contre : 0
Votes pour : 20

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- d'approuver l'échange sans soulte des parcelles BB6 (partie B) et BB7 dès lors qu'elles appartiendront à la SAS Urbasite pour une contenance de 1 ha 17 a 88 ca, et de la parcelle BB5 appartenant à la Commune pour une contenance de 21 a 60 ca.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de cet échange et à signer tous les actes afférents
- de charger Maître St Marcoux-Bodin - Office Notarial d'Aubière d'établir cet acte ; les frais droits et honoraires occasionnés par cet échange étant à la charge de la SAS Urbasite.

**DELIBERATION 2025 - 30 : ACCORD LOCAL FIXANT LE NOMBRE ET LA REPARTITION DES SIEGES DU
CONSEIL METROPOLITAIN DANS LE CADRE DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GENERAL DES
CONSEILS MUNICIPAUX EN MARS 2026**

Nombre de suffrages exprimés : 22
Abstentions : 5
Votes contre : 0
Votes pour : 17

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, se prononce en faveur d'un accord local portant le nombre de sièges du futur Conseil métropolitain à 84 sièges avec la répartition suivante et :

- accepte de conclure un accord local en application de l'article L.5211-6-1 VI du CGCT, dans le cadre du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, permettant de créer et de répartir un nombre de sièges supplémentaires égal à 10% du nombre total des sièges issu de l'application des dispositions de droit commun au Conseil de Clermont Auvergne Métropole ;
- accepte et fixe à 84 le nombre de sièges du Conseil métropolitain, avec la répartition des sièges suivante :

Répartition des sièges au Conseil métropolitain en mars 2026 dans le cadre de l'accord local	
Communes	Nombre de délégués avec accord local
Clermont-Ferrand	38
Cournon d'Auvergne	6
Chamalières	5
Pont-du-Château	3
Beaumont	3
Aubière	3
Gerzat	3
Cébazat	3
Lempdes	2
Romagnat	2
Ceyrat	2
Le Cendre	2
Royat	2
Aulnat	2
Saint-Genès-Champanelle	2
Blanzat	1
Orcines	1
Châteaugay	1
Pérignat-lès-Sarliève	1
Nohanent	1
Durtol	1
TOTAL	84

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Éric GRENET

